



ITALIE

CONFERÊNCIA DOS PRESIDENTES DAS ASSEMBLEIAS PARLAMENTARES EUROPEIAS

LISBOA 1986

LE CITOYEN ET LE PARLEMENT

CONTRIBUTION DU PRESIDENT DU SENAT ITALIEN

LE CITOYEN ET LE PARLEMENT

Monsieur le Président et honorable Collègue,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre rapport consacré à la relation les citoyens et les Parlements, qui m'a été transmis par le Président de l'Assemblée de la République portugaise en vue des travaux de la Conférence des Présidents des Assemblées parlementaires européennes qui se déroulera à Lisbonne du 5 au 7 juin prochain. Je me félicite de la profondeur de vos observations et de la rigueur avec laquelle vous avez traité les aspects différents et complexes du problème.

Je suis convaincu que votre rapport représentera une base très utile pour le débat de Lisbonne, auquel je me réserve la possibilité d'apporter une contribution orale éventuelle. Dès maintenant, par ailleurs, il m'est agréable de reprendre quelques points de votre travail pour faire quelques observations.

Je considère d'une importance fondamentale quelques unes de vos considérations sur la nécessité que les élus se fassent les porteurs auprès des instances politiques des demandes et des souhaits de l'opinion publique, sans jamais négliger par ailleurs l'exigence de poursuivre l'intérêt général et d'arriver avec courage à des décisions opportunes, même si elles déplaisent à des individus ou à des groupes. C'est justement sur ce point qu'on mesure d'une part toute la difficulté de l'activité du parlementaire et d'autre part l'importance cruciale de sa fonction de filtre ou de médiation. Dans ce domaine, au-delà de la conscience et de la culture des élus, un rôle fondamental est assumé dans certains pays, et notamment en Italie, par les partis politiques. Ces organisations ont précisément la fonction de canaliser et de régulariser la pression des électeurs et de l'opinion publique en général, faisant décanter au besoin des situations émotives particulières, ou, au contraire, relançant l'attention et le sens critique des citoyens. La

présence du parti représenté, pour le parlementaire qui y appartient, un appui pour les décisions les plus difficiles, un stimulant pour les plus astreignantes et aussi un frein par rapport aux exigences parfois incontrôlées de l'électorat. Les partis politiques, en somme, semblent jouer utilement le rôle de "chambre de compensation" entre la pression de l'opinion publique et les décisions à assumer au niveau politique et législatif. Ils agissent parfois comme des digues et parfois comme des ferments et dirigent la phase d'étude et d'élaboration critique des demandes et des desiderata qui précède la phase de délibération.

A côté du truchement, qui s'est historiquement révélé tant utile, des partis politiques, un autre moyen de contact essentiel et efficace entre les électeurs et les élus est constitué par l'information écrite et, surtout, par la presse quotidienne et hebdomadaire, qui continue à être un instrument indispensable pour éclairer la conscience des citoyens (qui trouvent l'occasion d'une réflexion et d'une méditation dans la lecture plus que dans l'image).

Tout ce que je viens de dire ne diminue en rien la valeur que vous attribuez à ce qui est la tâche du parlementaire, avec sa sensibilité et sa culture, qui est de percevoir au moment opportun d'anticiper l'exigence d'innovations et de changements que la situation de son propre pays suggère. Cette capacité, du reste, a toujours caractérisé et qualifié les hommes politiques de valeur.

En ce qui concerne le deuxième aspect de votre rapport - celui qui est relatif à la façon dont les citoyens regardent l'Etat et les structures politiques - je suis d'accord avec votre considération selon laquelle l'Etat moderne, en raison même de sa complexité, apparaît aux yeux des gens comme une entité lointaine et extérieure, parfois envahissante et oppressive, souvent inefficace, fréquemment hostile. Dans ce domaine également, on retiendra l'importance des considérations sur une information adéquate qui donne

au citoyen les moyens de s'orienter dans le grand nombre de décisions dont se charge l'Etat. Certes, les parlementaires peuvent remplir une fonction de rapprochement entre l'Etat et les citoyens au plan local et national, étant capables d'offrir aux électeurs les clarifications et les explications qui peuvent éliminer l'incompréhension entre le secteur public et le secteur privé qui est si souvent déplorée. Cela ne suffit évidemment pas, puisqu'à la base du problème se trouve l'exigence de simplifier et de rationaliser les structures publiques, de rendre l'administration incisive et rapide, équitable ou sévère selon les exigences. Le sort des Etats et la stabilité des systèmes politiques sont souvent beaucoup plus liés à la validité et à l'efficacité des instruments administratifs et des services publics qu'à la qualité ou à la profondeur des idéologies qui soutiennent ces Etats ou systèmes.

Un autre point qui m'a beaucoup impressionné dans votre rapport est celui sur l'importance de l'information de tout genre dans la vie des citoyens et dans leur attitude envers les institutions publiques et parlementaires tout spécialement. La masse de données et d'informations qui se déverse sur chacun de nous est propre à déconcerter et parfois à désorienter le citoyen moyen. Souvent il faut plus que le sens critique ou sélectif de l'individu : la responsabilité majeure se situe donc dans la manière d'organiser et de diriger l'information vis-à-vis de l'opinion publique. Il faut donc que les postes de responsabilité fondamentaux de ce secteur soient occupés par des personnes d'une nette rectitude morale, ainsi que d'une grande culture, et que les citoyens, par l'intermédiaire de leurs organes représentatifs et des partis politiques, puissent les contrôler de façon adéquate. Mais c'est surtout dans les qualités professionnelles et l'honnêteté intellectuelle des préposés à l'information que se situe la garantie de son exactitude et de son utilité pour les citoyens.

Je voudrais enfin souligner la valeur positive que semble avoir dans nos démocraties occidentales l'institution du référendum sous ses diverses formes (d'approbation, d'abrogation, de

consultation). Grâce au référendum, les citoyens participent davantage à la vie de l'Etat, ils sont plus présents au moment des décisions importantes. L'institution doit naturellement être utilisée avec prudence pour conserver son caractère occasionnel et s'ajouter, sans y nuire, aux autres instruments typiques et traditionnels du système de démocratie parlementaire. Il apparaît qu'il s'agit d'un élément d'équilibre qui rend au citoyen commun des moments de pouvoir décisionnel, ordinairement attribués aux élus et aux appareils des partis. Du point de vue psychologique, il apparaît également comme un moyen efficace de rapprocher les électeurs des autorités dirigeantes et, en général, de l'Etat.

Il n'est pas nécessaire que je relève à quel point l'introduction de certains systèmes technologiques a provoqué des poussées décisives vers de nouvelles formes d'information des citoyens, y compris dans le travail et l'oeuvre des institutions parlementaires. A leur égard, les Parlements devraient consacrer une attention particulière tant aux avantages qu'elles entraînent pour la participation directe ou indirecte des citoyens aux décisions politiques qu'aux dangers que les abus d'outils électroniques - surtout dans le domaine de l'information - peuvent entraîner pour la liberté des citoyens et pour le développement et la vie des institutions démocratiques.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments de très vive estime et de salut cordial.